

les mauvaises herbes, et ne vient bien que si sa racine peut se développer facilement. Cette dernière est pivotante, nous l'avons déjà dit, de plus, elle est peu ramifiée et ne prend sa nourriture qu'au moyen d'une petite touffe de filaments déliés qui terminent sans extrémité inférieure. De sorte que la plante prend d'abord, dans son premier âge, ses principes alimentaires dans la couche superficielle du terrain, puis la racine s'allonge et s'alimente dans les couches plus profondes. Il suit de là que pour qu'elle prospère, elle doit trouver, dans toutes les couches où elle s'engage, une nourriture convenable. Par conséquent, on ne peut faire succéder le lin qu'à des plantes qui contribuent à augmenter la richesse des couches inférieures.

Par la même raison, il ne devra revenir sur le même champ qu'à des intervalles éloignées; par exemple, tous les 7, 8, 10, 12, 15 ans; car les fumures qu'on applique au terrain n'enrichissent pas la couche supérieure et ce n'est que lentement que le sous-sol reçoit une partie de cette richesse. Cependant, il est des terrains exceptionnellement favorables à cette culture, qui permettent un retour plus rapide de cette précieuse plante; mais d'un autre côté, dans certains autres, on ne peut la faire venir d'une manière profitable qu'une fois dans sa vie.

Les terrains qui poussent le mieux le lin et qui remplissent le mieux les trois conditions citées en tête de ce paragraphe, sont, en premier lieu, les prairies naturelles retournées et les vieux pâturages. Viennent ensuite ceux qui ont porté l'année précédente des plantes sarclées, pourvu qu'on les ait fumées abondamment et qu'on leur ait donné les sarclages nécessaires à la destruction complète des mauvaises herbes, puis ceux qui ont porté du chanvre.

Dans le premier cas, le gazon a fourni aux couches profondes du sol des sucs en abondance, et dans les deux derniers, l'excès d'engrais s'est infiltré dans ces mêmes couches profondes et les a enrichies.

Quant aux plantes qui doivent succéder au lin, ce ne peut être que celles dont les racines ne dépassent pas la couche habituellement cultivée. Les végétaux qui satisferont à cette condition réussiront parfaitement, parce que, si le lin épuise le sous-sol, il laisse le sol supérieur riche. Ainsi les céréales réussissent bien après le lin; le blé surtout y donne des produits remarquables par la solidité de leurs tiges et par leur abondance, même sans engrais.

Engrais qui conviennent au lin.—Tous les écrivains agricoles et tous les praticiens s'accordent à reconnaître que le lin est très-avide d'engrais; cette condition se trouve parfaitement remplie, lorsqu'on le fait venir sur le défrichement d'une prairie naturelle, après un chanvre bien fumé et après les plantes sarclées. Mais on n'a pas toujours l'avantage du choix et souvent on peut se trouver dans la nécessité de semer le lin sur un terrain qui aura grand besoin d'une fumure abondante pour donner un produit raisonnable. Dans ce cas tous les engrais ne conviennent pas également. Généralement le fumier de moutons et de vaches bien pourri, l'engrais humain délayé avec de l'eau, du purin dans lequel on détrempé les débris de la plante textile et de ses graines, la fiente de pigeon, les boues de routes sont considérés comme les engrais les plus convenables. Mais le lin redoute les fumiers pailleux surtout le fumier de cheval. Le guano ne doit pas non plus être employé, parce qu'il altère la qualité de la filasse.

Parmi ces différents engrais, on choisira les plus convenables à l'espèce de terrain sur lequel on cultive le lin. Ainsi sur les terrains froids on fera usage des fumiers chauds comme celui de mouton, et pour les terrains chauds, on emploiera les engrais froids, comme le fumier de vache.

Labours préparatoires.—La préparation du sol est d'une importance capitale dans la culture du lin. Nous avons déjà

dit que le terrain doit être profondément ameubli et bien nettoyé. Pour remplir ces deux conditions, l'état et la nature du sol devront guider le cultivateur dans le choix de la meilleure préparation à exécuter.

Dans certaines terres compactes, on fait souvent jusqu'à trois labours, surtout si la plante précédente a été une céréale. Le premier labour est très-superficiel, c'est un simple déchaumage qui consiste à retourner la couche supérieure du sol aussitôt que la récolte de céréales est enlevée. Au bout de quelques jours, les graines de mauvaises herbes enterrées par ce premier labour germent et les plantes sortent de terre, alors on les détruit par un hersage énergique. Vers la fin de la saison des labours d'automne, on répand sur le champ l'engrais nécessaire et on l'enterre par un labour profond. Le sol est ensuite laissé à lui-même jusqu'au printemps suivant. Les alternatives de gels et de dégels contribuent à l'ameublissement du terrain. Le printemps arrivé, on laboure une troisième fois, mais à une petite profondeur avec la charrue ordinaire, ou ce qui est préférable avec l'extirpateur. Lorsque la terre est ressuyée on donne un hersage énergique en long et en travers, puis on laisse pousser les mauvaises herbes; lorsqu'elles verdissent le terrain, on donne un dernier hersage aussi énergique que le précédent; après quoi, on sème.

Dans un sol moins consistant, on se contente du déchaumage suivi d'un hersage fait à l'automne et des préparations qui viennent d'être indiquées pour le printemps.

Ces exemples de préparation du sol peuvent varier beaucoup, pourvu que le terrain soit profondément ameubli, bien net, et assez raffermi, nous ne tenons pas aux moyens employés.

Dans les contrées renommées pour la qualité de leurs lins, la fumure donnée à l'automne est du fumier ordinaire à raison de 34,000 livres par arpent ce qui peut faire 45 voyages à un cheval, en admettant que chaque voyage pèse 750 livres. Ce fumier est enterré à la profondeur de 8 pouces. Puis au printemps suivant et quatre à cinq jours avant les semailles, on répand par arpent 1000 livres de pain de lin en poudre.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

On regarde comme certaine la conclusion d'un nouveau traité de réciprocité entre la Puissance du Canada et les Etats-Unis. Le *Courrier du Canada* dit qu'il est à peu près certain aussi que ce traité contiendra une clause abolissant les droits qui ferment actuellement le marché des Etats-Unis à nos constructeurs de navires et à nos armateurs.

La *Voix du Golfe* du 20 de ce mois nous apprend, que dans une assemblée publique, tenue la veille à Rimouski, on s'est occupé des meilleurs moyens à prendre pour venir en aide à la colonisation, et, qu'entr'autres mesures, on a adopté sur motion de M. Luc Sylvain, secondé par M. le G. V. Langevin, une résolution déclarant qu'il faut procéder à la formation d'une société de colonisation, dont le plan et le règlement seront à peu près les mêmes que ceux de la société de colonisation du comté de Portneuf. La nouvelle société portera le nom de *société de colonisation du comté de Rimouski*. Nous ne pouvons qu'applaudir de tout cœur à une démarche de ce genre, et il serait grandement à désirer que dans tous les comtés on suivit ce patriotique exemple. La question de la colonisation est une des plus importantes pour nous, à l'heure qu'il est, et tous ceux qui s'en occupent énergiquement et efficacement auront bien mérité de leur pays.

Ce qui se passe à l'époque actuelle dans la plupart des pays chrétiens et civilisés est de nature à affliger profondément